

Chèr-e-s collègues,

Pôle emploi est depuis le début de cette année opérateur national du **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)**. **Pour les actifs** : pouvoir être accompagné à l'élaboration et à la concrétisation de son projet personnel d'évolution professionnelle... **avec des principes** : accessibilité pour tous, gratuité, initiative de la personne, volontariat, confidentialité...

Le 03 juillet dernier, la DG a diffusé une note d'instruction de mise en œuvre du CEP. On pouvait penser que cette opportunité serait utilisée pour nous redonner un cadre d'intervention en phase avec nos missions et nos métiers de Conseiller et de Psychologue. C'est totalement le contraire qui a été choisi avec cette note d'instruction !

**Pour vous, Conseillers : une (re)qualification en forme de duperie !**

Cette note précise que les modalités d'accompagnement (comprendre modalités "Guidé" et "Renforcé") "**portent intrinsèquement les objectifs du CEP**" (sic), signifiant ainsi que :

- vous deviendrez "référents CEP" de tous les DE de vos portefeuilles « accompagnement ».  
Vous aurez donc dans le même temps :
  - à accompagner les DE dans une démarche de co-construction où le volontariat, la liberté de choix, de rythme... doivent être respectés
  - et vous resterez soumis à la pression de votre hiérarchie pour « remettre » rapidement les DE en emploi.
- vous n'aurez pas plus de temps à consacrer aux personnes que vous accompagnez
- vos conditions d'exercice ne changeront pas
- vous n'aurez pas moins de DE en portefeuille
- et alors que la (re)qualification devrait s'accompagner d'une réelle formation au conseil et à l'orientation, la formation au CEP délivrée par Pôle emploi ne permet pas d'acquérir les compétences nécessaires à une pratique de conseil en orientation (contenu et modalité pédagogique en e-learning), etc.

**Pour nous Psychologues : une disparition de notre métier !**

Cette note désigne le "**suivi délégué interne**" comme modalité de réalisation du CEP par les Psychologues :

- nous amenant à devenir, au même titre que vous, "référent unique" du demandeur d'emploi pour toutes les actions liées à Pôle emploi correspondant à la gestion de portefeuille
- induisant la confusion (à l'interne comme à l'externe) vis-à-vis de nos missions et rôles respectifs
- nous conduisant à réduire considérablement notre complémentarité avec vous, en diminuant nos possibilités d'intervention selon vos besoins, liés à ceux des DE (puisque nous serons encore moins disponibles avec l'accompagnement des DE que nous aurons à mener dans le cadre du CEP)
- nous amenant au final à exercer votre métier de Conseiller, métier à part entière  
Etc.

Comment la DG garantit-elle l'exercice de nos métiers : Conseiller, Psychologue... Comment la DG respecte les métiers de Pôle emploi ?

**Comme au temps de la fusion**, les métiers pourraient s'exercer par toutes et tous du jour au lendemain !!!

La DG continue de nier nos métiers. Continuons de les défendre, et de défendre la diversité et la complémentarité de nos interventions et compétences pour un meilleur service au public.

**La lutte continue. Nous souhaitons, nous devons la poursuivre avec vous !**

Le 15 juin dernier, nous avons adressé une Lettre ouverte à **Jean Bassères** afin de signifier nos convictions et nos propositions. **Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous alerter** sur notre situation, mais finalement sur le **devenir de toutes et tous à terme dans notre établissement** : statuts 2003, Conseillers GDD, Conseillers CSP, ATO, Pôles Appui, etc. quel avenir vous est réservé ?

**Rejoignez-nous dans nos actions :**

- ▶ **Grève à la rentrée** : le préavis sera certes destiné aux Psychologues, mais nous vous invitons à nous rejoindre dans ce mouvement afin de défendre vous aussi les métiers de Pôle Emploi..
- ▶ **Boycott du CEP Psychologues** : nous vous proposons de boycotter la délivrance du CEP par les Psychologues en refusant de déléguer aux Psychologues à l'interne le suivi de DE.
- ▶ **Communiqués de presse** : nous relayerons dans la presse les actions que nous mènerons ensemble avec les journalistes et universitaires qui ont déjà rédigé des articles sur notre situation (Michel Abhervé pour Alternatives Economiques, Morgane Gaillard pour l'AEF et Nicolas Deguerry pour Centre Inffo).

**Défendre notre métier, c'est défendre tous les métiers de Pôle emploi  
pour un service public efficient aux demandeurs d'emploi.**

**MERCI DE TRANSFERER CE MESSAGE A VOS COLLEGUES !**

Cordialement,  
Le Collectif national des Psychologues du travail de Pôle emploi.